



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 9 mars

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Nonglard, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 3 mars 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 22 - votants 31.

### Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jean-Pierre CHAMBARD, Roger DALLEVET, François DAVIET, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Christophe GUITTON, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Brigitte TERRIER

### Procurations :

Jacqueline CECCON à Christiane MICHEL  
Rocco COLELLA à Elisabeth BOIVIN  
Elodie DONDIN à Séverine MUGNIER  
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET  
Philippe LANGANNE à Roger DALLEVET  
Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD  
Cécile LOUP FOREST à Jean-Pierre CHAMBARD  
Michel PASSETEMPS à Christophe GUITTON  
Yvan SONNERAT à Pierre AGERON

Excusé : Sophie FORNUTO

Secrétaire de séance : Dominique BOUVET

### N° 2023-16 Validation du plan de gestion 2023-2028 du site ENS de Hauterive – Lovagny

Monsieur Pierre AGERON, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, rapporteur

Depuis 2013, la commune de Lovagny s'est engagée, avec l'appui technique et financier du Département de la Haute-Savoie, dans des actions de restauration et de préservation du site Espace Naturel Sensible du Crêt de Hauterive. Deux programmes de gestion quinquennaux ont été mis en œuvre sur les périodes 2013-2017 puis 2018-2022 par la commune de Lovagny puis par la CCFU avec les appuis scientifiques et techniques d'Asters – Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie et de l'ISETA et le soutien financier du Département de la Haute-Savoie.

L'évaluation des résultats des actions mises en œuvre a été réalisée et un nouveau programme de gestion pour la période 2023-2028 a été proposé. Les grandes actions de ce nouveau programme de gestion ont été présentées au comité de pilotage du site, le 20 février 2023.

Les objectifs à long terme de gestion retenus pour ce nouveau plan de gestion sont :

- Maintenir la fonctionnalité des prairies à molinie
- Favoriser la diversité spécifique sur le site.

Le programme d'actions issu de ce plan de gestion sera mis en œuvre par la Communauté de Communes Fier et Usse, en partenariat avec la commune de Lovagny, dans le cadre du CTENS Montagne d'Âge, Mandallaz, Bornachon.

Le programme d'actions prévoit les opérations suivantes :

Type d'action	Opération	Maître d'œuvre I/F	Budget (€ TTC)							Total général
			2023	2024	2025	2026	2027	2028		
	AF1 - Animation foncière	CCFU	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	AS1 - Animation du site	CCFU	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Intégration dans le contexte local		Gestionnaire	157,50 €	160,00 €	162,50 €	165,00 €	167,50 €	170,00 €	170,00 €	982,50 €
		CCFU	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	AT1 - Animation territoriale (information propriétaires)	Gestionnaire	- €	- €	- €	- €	- €	- €	170,00 €	170,00 €
	IC1 - Rédaction d'articles	CCFU	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	IC2 - Mise à jour panneau de sensibilisation	Gestionnaire	630,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	630,00 €
		Prestataire	2 340,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 340,00 €
	G-Lutte contre EEE herbacées	Gestionnaire	315,00 €	320,00 €	325,00 €	330,00 €	335,00 €	340,00 €	340,00 €	1 965,00 €
	G2-Opération de lutte contre le robinier faux-acacias	Gestionnaire	236,25 €	240,00 €	243,75 €	247,50 €	251,25 €	255,00 €	255,00 €	1 473,75 €
	G3-Gestion des ligneux	ISETA	216,67 €	216,67 €	216,67 €	216,67 €	216,67 €	216,67 €	216,67 €	1 300,00 €
		Gestionnaire	236,25 €	240,00 €	243,75 €	247,50 €	251,25 €	255,00 €	255,00 €	1 473,75 €
Conservation du patrimoine naturel	G4-Entretien des milieux ouverts	ISETA	216,67 €	216,67 €	216,67 €	216,67 €	216,67 €	216,67 €	216,67 €	1 300,00 €
		Gestionnaire	236,25 €	240,00 €	243,75 €	247,50 €	251,25 €	255,00 €	255,00 €	1 473,75 €
	G5-Gestion des îlots arbustifs	ISETA	216,67 €	216,67 €	216,67 €	216,67 €	216,67 €	216,67 €	216,67 €	1 300,00 €
		Gestionnaire	236,25 €	240,00 €	243,75 €	247,50 €	251,25 €	255,00 €	255,00 €	1 473,75 €
	G6-Gestion des lisières	ISETA	216,67 €	216,67 €	216,67 €	216,67 €	216,67 €	216,67 €	216,67 €	1 300,00 €
		Gestionnaire	236,25 €	240,00 €	243,75 €	247,50 €	251,25 €	255,00 €	255,00 €	1 473,75 €
	G7 - Abattage de sécurité	Gestionnaire	472,50 €	480,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	952,50 €
		ISETA	650,00 €	650,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 300,00 €
	G8-Gestion par pâturage	Agriculteur	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	G9 -Fauche agricole	Agriculteur	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
O1 - Prép., encadrement et suivi des travaux	Gestionnaire	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023

ID : 074-247400567-20230309-2023\_16-DE



Type d'action	Opération	Maître d'œuvre	I/F	Budget (€ TTC)							Total général
				2023	2024	2025	2026	2027	2028		
Connaissance	R1-Réouverture dans les boisements	Gestionnaire	I	236,25 €	240,00 €	243,75 €	247,50 €	251,25 €	255,00 €	1 473,75 €	
		ISETA	I	216,67 €	216,67 €	216,67 €	216,67 €	216,67 €	216,67 €	1 300,00 €	
		CCFU	F	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	AC1 - Actualisation des espèces patrimoniales - Spiranthé d'automne	Gestionnaire	F	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
		ISETA	F	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	AC2 - Actualisation espèces patrimoniales-invertébrés	Gestionnaire	F		1 280,00 €			1 340,00 €		2 620,00 €	
	AC3 - Actualisation des espèces patrimoniales	ISETA	F	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	ET1 - Evaluation actions 2023-2028 et rédaction document de gestion 2029-2034	Gestionnaire	I							4 590,00 €	
	SUI 1 Suivi évolution des EEE - Solidage géant	Gestionnaire	F	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	SUI 2 Suivi évolution de la végétation secteurs rouverfs	ISETA	F	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
SUI 3 Suivi des reptiles	ISETA	F	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
		<b>Total général</b>	<b>7 282,50 €</b>	<b>5 630,00 €</b>	<b>3 250,00 €</b>	<b>3 280,00 €</b>	<b>4 650,00 €</b>	<b>8 100,00 €</b>	<b>32 192,50 €</b>		
		dont investissement	3 422,92 €	456,67 €	460,42 €	464,17 €	467,92 €	5 061,67 €	10 333,75 €		
		dont fonctionnement	3 859,58 €	5 173,33 €	2 789,58 €	2 815,83 €	4 182,08 €	3 038,33 €	21 858,75 €		

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023

ID : 074-247400567-20230309-2023\_16-DE



Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

**Dépenses d'investissement (en € HT) :**

Type d'action	Opération	Maître d'œuvre	Plan de financement prévisionnel (€ HT)				Budget 2023-2028 (€ HT)
			% CD74	CD74	% CCFU	CCFU	
Intégration dans le contexte local	IC2 - Mise à jour panneau de sensibilisation	CCFU	60%	- €	40%	- €	- €
		Gestionnaire	60%	378,00 €	40%	252,00 €	630,00 €
		Prestataire	60%	1 170,00 €	40%	780,00 €	1 950,00 €
Conservation du patrimoine naturel	R1 - Réouverture dans les boisements	Gestionnaire	60%	884,25 €	40%	589,50 €	1 473,75 €
		ISETA	60%	780,00 €	40%	520,00 €	1 300,00 €
Connaissance	ET1 - Evaluation document de gestion 2023-2028 et rédaction document de gestion	Gestionnaire	60%	2 754,00 €	40%	1 836,00 €	4 590,00 €
		<b>Total général</b>	<b>60%</b>	<b>5 966,25 €</b>	<b>40%</b>	<b>3 977,50 €</b>	<b>9 943,75 €</b>

**Dépenses de fonctionnement :**

Type d'action	Opération	Maître d'œuvre	Plan de financement prévisionnel (€ TTC)				Budget 2023-2028 (€ TTC)
			% CD74	CD 74	% CCFU	CCFU	
Intégration dans le contexte local	AF1 - Animation foncière	CCFU	0%	- €	100%	- €	- €
		CCFU	0%	- €	100%	- €	- €
		Gestionnaire	0%	- €	100%	982,50 €	982,50 €
		CCFU	0%	- €	100%	- €	- €
Conservation du patrimoine naturel	G1 - Lutte contre EEE herbacées	Gestionnaire	20%	393,00 €	80%	1 572,00 €	1 965,00 €
		Gestionnaire	20%	294,75 €	80%	1 179,00 €	1 473,75 €
		ISETA	20%	260,00 €	80%	1 040,00 €	1 300,00 €
		Gestionnaire	20%	294,75 €	80%	1 179,00 €	1 473,75 €
Conservation du patrimoine naturel	G2-Opération de lutte contre le robinier faux-acacias	ISETA	20%	260,00 €	80%	1 040,00 €	1 300,00 €
		Gestionnaire	20%	294,75 €	80%	1 179,00 €	1 473,75 €
		ISETA	20%	260,00 €	80%	1 040,00 €	1 300,00 €
		Gestionnaire	20%	294,75 €	80%	1 179,00 €	1 473,75 €
Conservation du patrimoine naturel	G3-Gestion des ligneux	ISETA	20%	260,00 €	80%	1 040,00 €	1 300,00 €
		Gestionnaire	20%	294,75 €	80%	1 179,00 €	1 473,75 €
		ISETA	20%	260,00 €	80%	1 040,00 €	1 300,00 €
		Gestionnaire	20%	294,75 €	80%	1 179,00 €	1 473,75 €
Conservation du patrimoine naturel	G4-Entretien des milieux ouverts	ISETA	20%	294,75 €	80%	1 179,00 €	1 473,75 €
		Gestionnaire	20%	294,75 €	80%	1 179,00 €	1 473,75 €
		ISETA	20%	260,00 €	80%	1 040,00 €	1 300,00 €
		Gestionnaire	20%	294,75 €	80%	1 179,00 €	1 473,75 €

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023



ID : 074-247400567-20230309-2023\_16-DE

Type d'action	Opération	Maître d'œuvre	Plan de financement prévisionnel (€ TTC)				Budget 2023-2028 (€ TTC)
			% CD74	CD 74	% CCFU	CCFU	
		ISETA	20%	260,00 €	80%	1 040,00 €	1 300,00 €
		Gestionnaire	20%	294,75 €	80%	1 179,00 €	1 473,75 €
	<b>G5-Gestion des îlots arbustifs</b>	ISETA	20%	260,00 €	80%	1 040,00 €	1 300,00 €
		Gestionnaire	20%	294,75 €	80%	1 179,00 €	1 473,75 €
	<b>G6-Gestion des lisières</b>	ISETA	20%	260,00 €	80%	1 040,00 €	1 300,00 €
		Gestionnaire	20%	190,50 €	80%	762,00 €	952,50 €
	<b>G7 - Abattage de sécurité</b>	ISETA	20%	260,00 €	80%	1 040,00 €	1 300,00 €
		Agriculteur	20%	- €	80%	- €	- €
	<b>G8-Gestion par pâturage</b>	Agriculteur	20%	- €	80%	- €	- €
	<b>G9 -Fauche agricole</b>	Gestionnaire	20%	- €	80%	- €	- €
	<b>O1 – Prép., encadrement, suivi des travaux</b>	CCFU	60%	- €	40%	- €	- €
		Gestionnaire	60%	- €	40%	- €	- €
	<b>AC1 - Actualisation des espèces patrimoniales - spiranthe d'automne</b>	ISETA	60%	- €	40%	- €	- €
		Gestionnaire	60%	1 572,00 €	40%	1 048,00 €	2 620,00 €
	<b>AC2 - Actualisation espèces patrimoniales-invertébrés</b>	ISETA	60%	- €	40%	- €	- €
	<b>AC3 - Actualisation des espèces patrimoniales</b>	Gestionnaire	60%	- €	40%	- €	- €
	<b>SUI 1 Suivi de l'évolution des espèces exotiques envahissantes - Solidage géant</b>	ISETA	60%	- €	40%	- €	- €
	<b>SUI 2 Suivi de l'évolution de la végétation des secteurs ouverts</b>	ISETA	60%	- €	40%	- €	- €
	<b>SUI 3 Suivi des reptiles</b>	ISETA	60%	- €	40%	- €	- €
	<b>Total général</b>		<b>24%</b>	<b>5 189,25 €</b>	<b>76%</b>	<b>16 669,50 €</b>	<b>21 858,75 €</b>

Les membres du conseil communautaire sont informés que les taux de subvention ainsi que les montants de la participation prévisionnelle du Département indiqués dans les deux tableaux ci-dessus sont des taux maximums. Par ailleurs, le Département ne s'engage plus pour la totalité des plans de gestion mais uniquement sur une période de 3 ans. Deux demandes de subventions seront donc nécessaires, la 1<sup>ère</sup> concernera la mise en œuvre des actions sur la période 2023-2025 et la 2<sup>nd</sup>e sur la période 2026-2028. Les taux réels seront validés par le Département lors des demandes de subvention. Un ajustement des actions pourra alors être soumis à approbation en cas d'écart significatif entre les taux prévisionnels et les taux réels. En cas de baisses importantes des subventions, des arbitrages pourront être réalisés entre les actions et entre les sites ENS afin de rester dans l'enveloppe budgétaire globale validée par le projet de territoire.

La présente délibération vise à valider le plan de gestion 2023-2028 du site ENS de Hauterive à Lovagny.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver** le document de gestion 2023-2028 et son contenu ;
- **D'approuver** le programme d'action mentionné ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Président à solliciter auprès de l'Etat la transmission du « porter à connaissance » règlementaire ;
- **D'autoriser** le Président solliciter une aide financière auprès du Département de la Haute-Savoie ainsi qu'auprès d'éventuels autres financeurs ;
- **D'autoriser** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président,  
Henri CARELLI



Le secrétaire de séance,  
Dominique BOUVET

